

# ATTESTATION PASSERELLE PERMIS A2 VERS A

## OBJECTIFS

Une fois votre **permis moto** ou **maxi-scooter** obtenu, vous vous verrez attribuer la **catégorie A2** du permis de conduire, vous serez alors habilités à conduire des véhicules dont la puissance n'excède pas 35 kW (47,5 chevaux) durant deux ans. Cette formation s'inscrit dans une démarche post-permis et a notamment pour objectifs :

- d'amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une **puissance supérieure à 35 kW**
- de comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette
- d'une puissance supérieure à 35 kW
- de travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite



**Durée**

**7**

**HEURES**



**Pré requis**

Etre titulaire du permis A2 depuis plus de 2 ans. La formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du A2



**Public concerné**

Tout public.

## DEROULEMENT

### Séquence 1 — Théorie (durée : 2 heures)

- Explications et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs, sanctions
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto

### Séquence 2 — Maniabilité hors circulation (durée : 2 heures)

- Adaptation à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...)
- Démontrer la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses

### Séquence 3 — Circulation et clôture de la formation (durée : 3 heures)

- Réalisation d'un audit de 30 minutes minimum de la conduite principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action
- Réalisation d'un bilan comprenant : le ressenti de l'élève sur sa prestation ; un bilan de cette prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, selon toute méthode à sa convenance, accompagné d'explications et de conseils en lien avec la conduite de motocyclettes d'une puissance supérieure à 35 kW

## METHODOLOGIE UTILISEE

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia
- Aires d'évolution spécialement aménagées
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

## MODALITES

Porter une tenue adaptée :

- Un casque homologué
- Une paire de gants adaptés à la pratique de la moto
- Une paire de botte ou de chaussure montante
- Un blouson ou une veste à manches longues

## RESULTATS

A l'issue de cette formation, une attestation de suivi de formation vous est remise par l'**auto-école** ou l'**association**. Elle sera à présenter lors d'un possible contrôle des forces de l'ordre.

## ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.



Ne sont pas inclus les frais suivants :  
Timbre fiscal à partir de 33 €

[www.furmazione.com](http://www.furmazione.com)